

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
Passé selon une procédure D'appel D'OFFRE OUVERT
*En application des articles L 2124-2, L2125-1 du code de la commande
publique*

Annexe 02 - Horaire de travail des FANC

MAÎTRE D'OUVRAGE

ÉTAT - MINISTERE DES ARMÉES

ACHETEUR

(désigné par arrêté du 22 juin 2007 modifié)

Monsieur le directeur de la direction d'infrastructure de la défense de Nouméa (DID de Nouméa)

CONDUCTEUR D'OPÉRATION

DIVISION MAINTENANCE ENTRETIEN - SECTION INGENIERIE DE LA MAINTENANCE
CELLULE CONDUITE

OBJET DU MARCHÉ

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE REPARATION,
D'AMENAGEMENTS DES CLÔTURES ET PORTAILS DES FORCES ARMEES EN NOUVELLE-
CALEDONIE (FANC)

NUMÉRO DE PROJET

P26004

Les horaires de travail et les contraintes horaires 2026 d'accès sur le site des bénéficiaires sont les suivants.

1 Partie casernement

1.1 Emprises de la Base aérienne 186 (Tontouta)

JOUR DE LA SEMAINE	HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN
LUNDI	07h15	16h00
MARDI	07h15	16h00
MERCREDI	07h15	12h00
JEUDI	07h15	16h00
VENDREDI	07h15	15h15

1.2 Emprise du CTM (Tontouta)

JOUR DE LA SEMAINE	HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN
LUNDI	07h00	15h45
MARDI	07h00	15h45
MERCREDI	07h00	12h00
JEUDI	07h00	15h45
VENDREDI	07h00	15h45

1.3 Emprise de Plum / Nandai (RPIMA)

JOUR DE LA SEMAINE	HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN
LUNDI	06h30	16h00
MARDI	06h30	16h00
MERCREDI	07h00	12h00
JEUDI	06h30	16h00
VENDREDI	06h30	12h00

Emprise Gally-Passebosc / Base Navale

JOUR DE LA SEMAINE	HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN
LUNDI	07h00	17h00
MARDI	07h00	17h00
MERCREDI	07h00	12h00
JEUDI	07h00	17h00
VENDREDI	07h00	14h00

1.4 Partie logements

JOUR DE LA SEMAINE	HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN
LUNDI	08h00	17h00
MARDI	08h00	17h00
MERCREDI	08h00	17h00
JEUDI	08h00	17h00
VENDREDI	08h00	17h00
SAMEDI	08h00	12h00